



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 148 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires**  
**du financement des opérations de maintien**  
**de la paix des Nations Unies**

## **Point au 30 juin 2019 de la situation financière** **des opérations de maintien de la paix dont le mandat** **est terminé**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport fait le point de la situation financière au 30 juin 2019 de 29 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Cinq de ces missions accusaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 85,59 millions de dollars (contre 85,61 millions de dollars au 30 juin 2018) résultant du non-paiement des quotes-parts des États Membres. Les 24 autres présentaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 90,0 millions de dollars (contre 93,1 millions de dollars au 30 juin 2018) pouvant être porté au crédit des États Membres.

Le Secrétaire général prie l'Assemblée générale d'autoriser le maintien dans les comptes des missions terminées des excédents de trésorerie net jusqu'à ce que la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix s'améliore.



## Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda

MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUSCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [57/323](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport actualisé et des propositions en vue de régler la question des sommes dues aux États Membres au titre des missions de maintien de la paix clôturées qui ont un déficit net de trésorerie. Le Secrétaire général y fait le point de la situation financière des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, depuis la parution de son précédent rapport sur la question ([A/73/604](#)), dont l'Assemblée avait reporté l'examen à sa soixante-quatorzième session (décision 73/547 C).

2. Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point de la situation financière au 30 juin 2019 des missions de maintien de la paix terminées pour lesquelles un rapport final sur la situation financière a été publié : MINUGUA, MINURCA, ONUB, ONUCA-ONUSAL, ONUMUZ, MINUSIL-MONUSIL, UNAVEM-MONUA, GOMNUII, MONUIK, MINUEE, MINUBH, MINUHA, UNMLT, MONUT, MONUG, MONUL, MONUOR-MINUAR, ONUSOM, FPNU, FORDEPRENU, MANUH, MITNUH-MIPONUH, APRONUC, ATNUSO-Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies, ATNUTO-MANUTO, GANUPT, MINUS, MINUT, MINURCAT et MISNUS. On trouvera dans l'annexe I du présent rapport des informations sur chacune des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

### Contexte

3. L'Assemblée générale reporte l'examen des rapports faisant le point de la situation financière des opérations de maintien de la paix terminées depuis sa soixante-sixième session, en 2012, lorsque le Secrétaire général a présenté un rapport actualisé au 30 juin 2011 ([A/66/665](#)). Le Secrétaire général continue de faire chaque année le point de la situation financière (voir [A/67/739](#), [A/68/666](#), [A/69/659](#), [A/70/552](#), [A/71/652](#), [A/72/649](#) et [A/73/604](#)). Le présent rapport est le neuvième de cet ordre.

4. Au 30 juin 2002, on comptait 10 missions de maintien de la paix terminées ; au 30 juin 2019, on en comptait 29, soit presque le triple. Le montant brut des contributions non acquittées s'élevait à 382,5 millions de dollars et le montant net à 346,7 millions de dollars (déduction faite des 35,8 millions de dollars à porter au crédit des États Membres et du trop-perçu de 0,03 million de dollars).

## II. Données financières consolidées

### Opérations de maintien de la paix présentant un excédent de trésorerie net

5. Au 30 juin 2019, 24 des 29 missions de maintien de la paix examinées dans le présent rapport affichaient un excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres, dont le montant total s'élevait à 89 963 000 dollars (voir tableau 1).

Tableau 1

**Situation de trésorerie consolidée au 30 juin 2019 des missions suivantes :**  
**ATNUSO-Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies,**  
**ATNUTO-MANUTO, FORDEPRENU, FPNU, GANUPT, GOMNUII, MINUBH,**  
**MINUEE, MINUHA, MINURCAT, MINUS, MINUSIL-MONUSIL, MINUT,**  
**MISNUS, MONUG, MONUIK, MONUL, MONUOR-MINUAR, MONUT,**  
**ONUB, ONUCA-ONUSAL, ONUMOZ, UNAVEM-MONUA et UNMLT**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités	144 082
À déduire : passif	(54 119)
<b>Montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres</b>	<b>89 963</b>

6. Le montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres affiché à la fin du mois de juin 2018 par les 24 missions de maintien de la paix concernées s'élevait à 93 122 000 dollars. À la fin du mois de juin 2019, ce montant était de 89 963 000 dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de ces 24 missions était de 230 083 000 dollars. Le montant des sommes dues aux pays ayant fourni des contingents s'élevait à 18 430 000 dollars, le montant à porter au crédit des États Membres était de 35 660 000 dollars et le montant des sommes excédentaires versées par ceux-ci était de 29 000 dollars. On trouvera dans l'annexe I du présent rapport le détail de ces montants pour chacune des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. La variation du montant total net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019 est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2

**Variation, entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019, du montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Montant net des liquidités au 30 juin 2018</b>	<b>93 122</b>
Augmentation nette des avances : avances et remboursement des avances consenties à des opérations de maintien de la paix en cours (MINURSO, MINUK, MINUAD, MINUSS, MINUJUSTH et Centre de services régional d'Entebbe)	(14 700)
Produits des placements et gains/pertes de change nets	3 214
Contributions reçues d'États Membres	8 332
Règlement des demandes et des charges : prestations dues au personnel et charges diverses	(5)
<b>Montant net des liquidités au 30 juin 2019</b>	<b>89 963</b>

7. Au 30 juin 2018, un montant de 35 100 000 dollars était dû par deux missions de maintien de la paix en cours, à savoir 11 000 000 dollars par la MINURSO et 24 100 000 dollars par la MINUK. Au 30 juin 2019, un montant de 49 800 000 dollars était dû par quatre missions en cours, à savoir 15 000 000 dollars par la MINURSO, 28 800 000 dollars par la MINUK, 5 000 000 dollars par la MINUJUSTH et 1 000 000 dollars par le Centre de services régional d'Entebbe. Au 31 octobre 2019, la MINUJUSTH devait 5 000 000 dollars.

8. Le Centre de services régional d'Entebbe a remboursé son avance en septembre 2019, tandis que la MINURSO et la MINUK ont remboursé les avances qu'elles avaient reçues d'opérations de maintien de la paix terminées et reçu des nouvelles avances d'une opération de maintien de la paix en cours, à savoir la MINUSMA, dans le cadre d'un nouvel arrangement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/307, comme expliqué plus loin dans le présent rapport.

9. On trouvera en annexe au présent rapport une représentation des montants des avances (annexe II) et un relevé mensuel des avances prélevées sur les comptes des missions terminées ainsi que des montants remboursés (annexe III) depuis juillet 2014.

10. Le même scénario s'est produit à chaque exercice entre juillet 2014 et juin 2018. Les montants maximaux étaient généralement enregistrés en juillet et en août car les nouvelles contributions pour les missions de maintien de la paix en cours étaient mises en recouvrement en juillet et des avances étaient accordées en attendant que les contributions soient versées. Dans la plupart des cas, à l'exception de l'exercice 2015/16, les avances ont connu une baisse entre les mois de novembre et de janvier, à mesure que les sommes reçues étaient enregistrées. Le barème des quotes-parts étant arrivé en fin de validité en décembre 2015, pour l'exercice 2015/16, les contributions à la MINUK, qui avait reçu les plus larges avances, ont été calculées sur six mois (jusqu'au 31 décembre 2015) au lieu de 12 (jusqu'en juin 2016, soit la fin de l'exercice). Le montant des contributions reçues par la Mission au cours des six premiers mois de l'exercice 2015/16 s'en est trouvé réduit, ce qui l'a empêchée de rembourser les avances reçues.

11. Au cours de l'exercice 2018/19, le barème des quotes-parts approuvé est arrivé en fin de validité le 31 décembre 2018. Les avances ont augmenté de 14,7 millions de dollars entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (35,1 millions de dollars) et le 30 juin 2019 (49,8 millions). Cette augmentation tient à la hausse des avances reçues par la MINURSO (4,0 millions de dollars) et par la MINUK (4,7 millions de dollars), et au versement de nouvelles avances à la MINUJUSTH (5,0 millions de dollars) et au Centre de services régional d'Entebbe (1,0 million de dollars).

12. En juillet et août 2018, des avances d'un montant de 56,7 millions de dollars ont été accordées à des opérations de maintien de la paix en cours, à savoir la MINUAD (24,7 millions de dollars), la MINUSS (30,0 millions de dollars) et la MINURSO (2,0 millions de dollars), qui manquaient de fonds car les quotes-parts n'avaient pas été versées. En août 2018, un montant de 57,2 millions de dollars a été remboursé par trois opérations de maintien de la paix : la MINUAD (24,7 millions de dollars), la MINUSS (30,0 millions de dollars) et la MINUK (2,5 millions de dollars). Entre janvier et avril 2019, aucune avance n'a été versée ou remboursée ; en revanche, des avances de 8,5 millions de dollars et de 6,6 millions de dollars ont été accordées en mai et en juin 2019, respectivement.

13. En plus des avances accordées à des missions de maintien de la paix en cours, il restait au 30 juin 2019 des avances faites par des missions terminées qui présentaient un excédent de trésorerie net à d'autres missions terminées qui affichaient un déficit de trésorerie en raison du non-paiement des quotes-parts et n'étaient donc pas en mesure de les rembourser. Il s'agit des avances octroyées à la MANUH-MITNUH-MIPONU (7 366 000 dollars), à la MINURCA (3 518 000 dollars) et à la MINUGUA (124 000 dollars). Le solde des avances entre missions terminées est resté inchangé au cours de la période considérée, les missions débitrices n'ayant pas reçu de fonds.

14. Le montant des produits des placements et des produits divers s'est élevé à 3 218 000 dollars et est principalement imputable aux FPNU (1 028 000 dollars), à la MINUHA (511 000 dollars), à l'UNAVEM-MONUA (329 000 dollars) et à la MONUOR-MINUAR (235 000 dollars), tandis que des montants compris entre

100 000 et 200 000 dollars ont été perçus par l'ONUMOZ, la MINUS, la MINURCAT, l'ATNUSO et la MINUBH.

15. Au cours de l'exercice comptable, les États Membres ont réglé des arriérés de contribution d'un montant de 8 332 000 dollars, principalement au titre des FPNU (8 079 000 dollars) et de la MINUS (178 000 dollars), ainsi que d'autres missions pour lesquelles les sommes versées étaient inférieures à 100 000 dollars, à savoir la MINUSIL-MONUSIL, l'ATNUTO-MANUTO, la MINURCAT, la MINUEE, la MINUT et la MISNUS.

16. Le solde de trésorerie a diminué de 5 000 dollars du fait du règlement de prestations dues au personnel et de charges diverses pendant la période considérée.

17. Le tableau 3 donne la répartition du solde de trésorerie, dont le montant total net s'élevait à 89 963 000 dollars au 30 juin 2019, entre les 24 missions de maintien de la paix concernées.

Tableau 3

**Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé disposant d'un solde de trésorerie positif au 30 juin 2019**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
MINURCAT	2 321
ONUB	1 475
ONUCA-ONUSAL	411
ONUMOZ	8 125
MINUSIL-MONUSIL	1 616
UNAVEM-MONUA	10 930
GOMNUII	183
MONUIK	604
MINUEE	2 171
MINUBH	999
MINUHA	12 140
MINUS	6 267
MINUT	1 258
UNMLT	1
MONUT	119
MONUG	501
MONUL	186
MONUOR-MINUAR	11 455
FPNU	23 227
FORDEPRENU	1 987
MISNUS	144
ATNUSO	800
ATNUTO-MANUTO	2 676
GANUPT	367
<b>Total</b>	<b>89 963</b>

### Opérations de maintien de la paix présentant un déficit de trésorerie net

18. Au 30 juin 2019, 5 des 29 missions examinées dans le présent rapport affichaient des déficits de trésorerie d'un montant total net de 85 590 000 dollars (voir tableau 4). Lesquels tenaient aux contributions non acquittées, d'un montant total de 152 416 000 dollars.

Tableau 4

#### Situation de trésorerie consolidée au 30 juin 2019 des missions suivantes : APRONUC, Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA, MANUH-MITNUH-MIPONUH, MINURCA et ONUSOM

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités	1 351
À déduire : passif	(86 941)
<b>Déficit de trésorerie net au 30 juin 2019</b>	<b>(85 590)</b>

19. Le passif des missions terminées qui accusaient un déficit de trésorerie, tel qu'indiqué dans le tableau 4 ci-dessus, comprenait des avances d'un montant de 23 828 000 dollars, dont : a) 11 008 000 dollars dus par la MANUH-MITNUH-MIPONUH, la MINURCA et la MINUGUA à des missions de maintien de la paix terminées (voir par. 13) ; b) 12 820 000 dollars dus par la MINURCA au Fonds de réserve pour le maintien de la paix depuis février 2000, en raison du manque de liquidités de la Mission. Le passif comprenait également des sommes dues à des pays fournisseurs de contingents, d'un montant de 62 939 000 dollars (voir annexe IV), et d'autres sommes à payer d'un montant de 174 000 dollars, dont des montants dus à l'ex-Yougoslavie.

20. La variation, entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019, de la situation de trésorerie nette des cinq missions terminées accusant un déficit est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5

#### Variation, entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019, de la situation de trésorerie nette des missions terminées accusant un déficit

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Déficit de trésorerie net au 30 juin 2018</b>	<b>(85 610)</b>
Produits des placements et gains/pertes de change nets	20
<b>Déficit de trésorerie net au 30 juin 2019</b>	<b>(85 590)</b>

21. Le tableau 6 donne la répartition du déficit de trésorerie, dont le montant net s'élevait à 85 590 000 dollars au 30 juin 2019, entre les cinq missions de maintien de la paix concernées.

Tableau 6  
**Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé ayant un déficit de trésorerie au 30 juin 2019**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA	(123)
MINURCA	(23 810)
ONUSOM	(14 953)
MANUH-MITNUH-MIPONUH	(7 259)
APRONUC	(39 445)
<b>Total</b>	<b>(85 590)</b>

### III. Sommes dues à des États Membres au titre de missions terminées

22. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution [65/293](#), le Secrétaire général a présenté des propositions visant à régler la question des sommes restant à verser aux États Membres au titre de missions de maintien de la paix terminées qui accusaient un déficit de trésorerie net dans ses rapports sur la situation financière au 30 juin 2011 ([A/66/665](#)), au 30 juin 2012 ([A/67/739](#)) et au 30 juin 2013 ([A/68/666](#)) des missions de maintien de la paix terminées. Dans ce contexte, depuis la soixante-septième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont examiné de multiples formules qui permettraient de restituer les crédits et de régler le passif, à l'occasion des débats consacrés à la question.

### IV. Besoins de trésorerie de l'Organisation et sommes dues à des États Membres au titre de missions de maintien de la paix terminées ayant un déficit de trésorerie net

23. Comme l'ont montré les informations présentées par le Secrétaire général dans ses précédents rapports sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, les recettes provenant des contributions mises en recouvrement ont généralement été irrégulières et difficiles à prévoir, ce qui a une incidence sur la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix.

24. Au cours de la période considérée, les excédents de trésorerie des missions dont le mandat est terminé ont continué d'être utilisés pour atténuer le déficit des opérations de maintien de la paix qui sont en activité. Le montant des avances ainsi prélevées s'élevait à 31 millions de dollars au 30 juin 2014, à 23,5 millions de dollars au 30 juin 2015, à 40 millions de dollars au 30 juin 2016, à 32,1 millions de dollars au 30 juin 2017, à 35,1 millions de dollars au 30 juin 2018 et à 49,8 millions de dollars au 30 juin 2019. Il a été fait recours à plusieurs reprises aux avances intercomptes pour répondre aux besoins opérationnels de missions en activité, notamment de la MINURSO, de la MINUK, de la MINUAD, de la MINUSS et de la MINUJUSTH, et du Centre de services régional d'Entebbe. Les avances, les montants remboursés et les montants maximaux des avances intercomptes constatés entre juillet 2014 et le 31 octobre 2019 sont présentés dans les annexes II et III du présent rapport.

25. Comme le montrent les figures I et II, il existe une forte corrélation entre les contributions non réglées (ligne bleue) et le montant des avances entre missions (ligne verte). Le versement tardif des contributions et le manque de liquidités qui en résulte expliquent que la MINURSO et la MINUK doivent continuellement emprunter aux missions terminées.

Figure I  
**MINURSO : contributions non réglées et avances intercomptes (juillet 2014 à octobre 2019)**

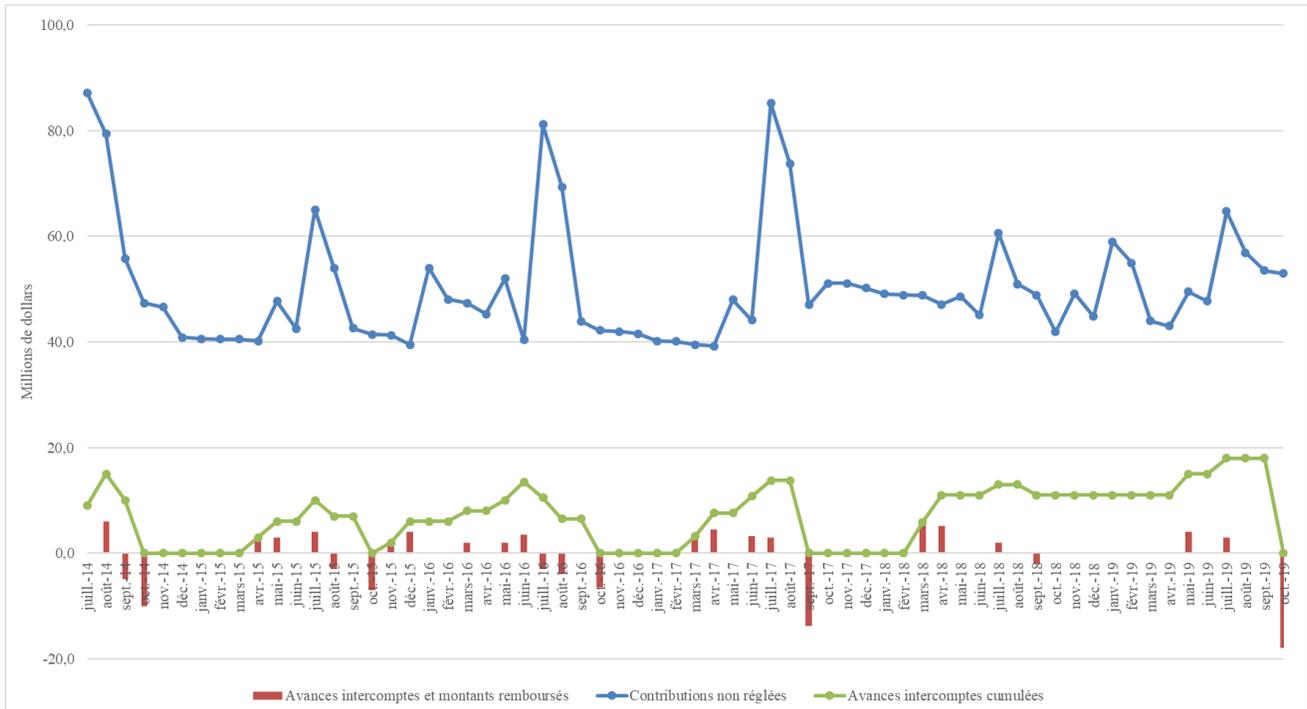
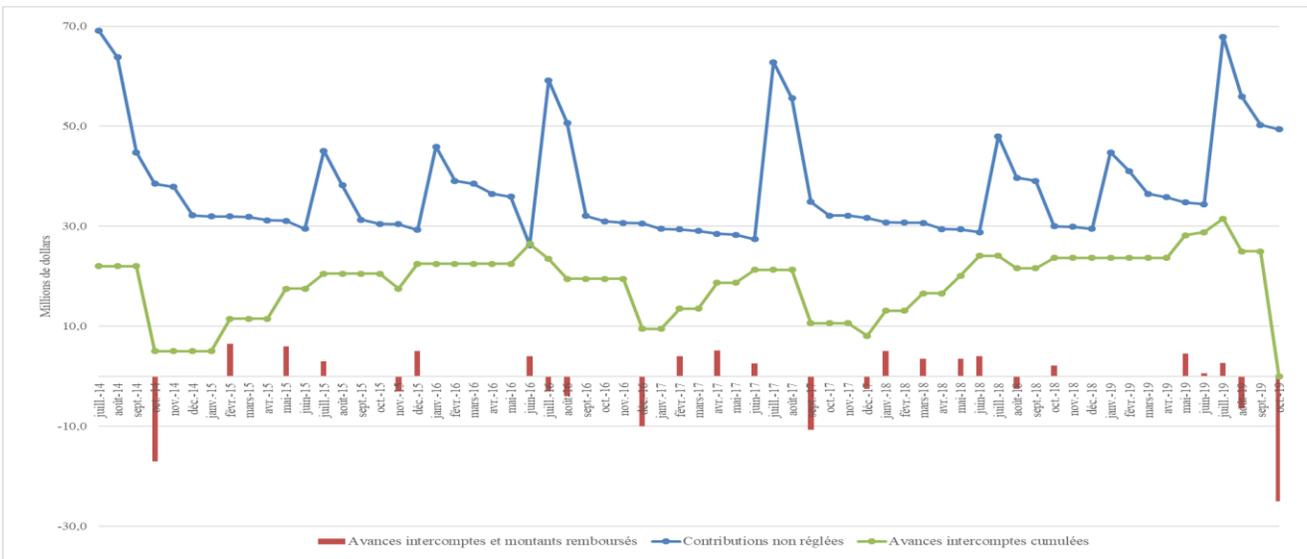


Figure II  
**MINUK : contributions non réglées et avances intercomptes (juillet 2014 à octobre 2019)**



26. Comme indiqué plus haut, depuis sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale reporte l'examen des rapports du Secrétaire général sur la situation financière des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Dans cinq de ses rapports (A/66/665, A/67/739, A/68/666, A/69/659 et A/70/552) sur la question ainsi que dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809), le Secrétaire général a proposé un certain nombre de solutions en vue de régler les questions relatives au déficit de trésorerie des missions de maintien de la paix terminées et des missions en activité. Les solutions proposées dans les cinq rapports sur la situation financière des missions de maintien de la paix terminées, qui sont toujours à l'examen, comprennent notamment :

- des mesures visant à résoudre la question des dettes des missions terminées qui affichent un déficit de trésorerie (A/66/665, A/67/739 et A/68/666) ;
- la création d'un fonds de roulement (A/68/666, A/69/659 et A/70/552).

27. À la différence du budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix n'ont pas de fonds de roulement pour faire face aux déficits qui pourraient résulter du versement tardif des contributions. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/217, d'un montant de 150 millions de dollars, ne peut être utilisé que pour appuyer les nouvelles missions et l'élargissement des missions existantes. Les liquidités disponibles sur les comptes de missions terminées en attente d'un règlement définitif constituent une importante réserve pour les missions en cours. Ces fonds sont utilisés pour de courtes périodes en vue de couvrir les besoins opérationnels de certaines missions et doivent être remboursés une fois que les paiements sont reçus. Toutefois, il n'a jamais été prévu que les soldes de trésorerie des missions terminées constituent une réserve de liquidités pour les opérations de maintien de la paix en cours.

28. Dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809), le Secrétaire général a proposé plusieurs mesures pour faire en sorte que les opérations en cours disposent d'une réserve de liquidités plus viable. Parmi ces mesures on peut citer la création d'un fonds de roulement pour les opérations de maintien de la paix en cours, la mise en recouvrement annuelle et la gestion en commun des liquidités de ces opérations. Dans sa résolution 73/307 sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a approuvé, à titre expérimental, pour trois exercices budgétaires, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes séparés seraient conservés pour chaque mission. De plus, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêtes.

29. Compte tenu de ce qui précède, un mécanisme a été mis en place pour répondre aux besoins de liquidités des opérations de maintien de la paix en activité au moyen d'avances internes entre ces opérations. La MINURSO et la MINUK ont ainsi pu rembourser les avances qui leur avaient été versées par des opérations de maintien de la paix terminées et ont reçu de nouvelles avances d'une opération de maintien de la paix en cours. Toutefois, la MINUJUSTH n'a pas pu bénéficier de ce mécanisme d'avances entre opérations en cours car les difficultés qu'elle rencontrait dans la mise en recouvrement des contributions laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. En conséquence, l'avance accordée à la MINUJUSTH (5 millions de dollars) demeurait, au 31 octobre 2019, la seule avance prélevée sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées pour financer une opération en cours.

### **Budget ordinaire**

30. Les excédents de trésorerie des opérations de maintien de la paix terminées sont aussi devenus en 2018, pour la première fois de la décennie, une planche de salut pour les activités relevant du budget ordinaire, des avances d'un montant de 151,7 millions de dollars ayant été consenties en septembre 2018 pour financer ces activités. Ces avances ont été remboursées en novembre 2018. En décembre 2018, des avances d'un montant de 137,7 millions de dollars ont de nouveau été consenties pour financer les activités relevant du budget ordinaire et ont été remboursées au cours du même mois. L'Organisation a été contrainte d'emprunter des fonds aux opérations de maintien de la paix terminées car toutes les autres réserves de liquidités disponibles pour couvrir ces activités étaient épuisées. Sinon, elle n'aurait pas été en mesure de payer les salaires ou les fournisseurs et ses opérations mondiales auraient été perturbées pendant ces périodes.

31. En 2019, pour la deuxième année consécutive, l'Organisation a fait face à un grave problème de liquidités en ce qui concernait les activités relevant du budget ordinaire, qui ne pouvait être réglé qu'en prélevant des avances sur les excédents de trésorerie des opérations de maintien de la paix terminées. Malgré les mesures appliquées depuis janvier 2019 en vue de faire correspondre les dépenses aux rentrées de fonds prévues, la crise financière s'est aggravée. Les fonds disponibles dans les mécanismes de liquidités étaient insuffisants pour faire face aux déficits de trésorerie et exécuter les nouveaux mandats : en effet, le Fonds de roulement a été épuisé en août et le Compte spécial en septembre. Une avance de 75 millions de dollars a été prélevée en septembre 2019 sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées pour financer les activités relevant du budget ordinaire ; cette avance n'avait toujours pas été remboursée au 31 octobre 2019. Cette avance a permis à l'Organisation de payer les salaires, de respecter ses engagements envers les fournisseurs et d'organiser le débat de l'Assemblée générale et les réunions de haut niveau prévues en septembre 2019. Par ailleurs, une nouvelle avance a été prélevée en novembre au profit des activités relevant du budget ordinaire.

32. En 2018 et 2019, les excédents de trésorerie des opérations de maintien de la paix terminées ont permis à l'Organisation de poursuivre les activités relevant du budget ordinaire en venant compléter les réserves de liquidités du budget ordinaire, qui étaient insuffisantes pour financer ces activités. Dans le cadre de l'examen par l'Assemblée générale des rapports du Secrétaire général sur les missions de maintien de la paix terminées (A/73/604) et sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809), à la deuxième reprise de la soixante-treizième session, les États Membres ont constaté que les excédents de trésorerie des missions terminées étaient essentiels pour les activités relevant du budget ordinaire.

## **V. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

33. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) prendre note du présent rapport ;
- b) autoriser le maintien dans les comptes de 24 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé d'un solde de trésorerie net de 89 963 000 dollars jusqu'à ce que la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix s'améliore.

## Annexe I

**Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé :  
montant au 30 juin 2019 des contributions non réglées,  
des sommes dues à des États Membres et des autres  
éléments du passif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Sommes dues à des États Membres				Autres éléments du passif <sup>a</sup>
	Contributions non réglées	Sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	Montants pouvant être portés au crédit des États Membres	Trop-perçu	
<b>Missions affichant un solde excédentaire</b>					
MINURCAT	160	–	(3 496)	(5)	–
ONUB	36	(46)	(13)	(1)	–
ONUCA-ONUSAL	78	–	(2)	–	–
ONUMOZ	8 979	–	(310)	–	–
MINUSIL-MONUSIL	96	(3)	(62)	(1)	–
UNAVEM-MONUA	34 864	–	(5 225)	–	–
GOMNUII	3	–	(68)	–	–
MONUIK	68	–	(6)	–	–
MINUEE	3	(39)	(42)	(15)	–
MINUBH	33 835	–	(4 414)	–	–
MINUHA	9	(12 454)	(202)	–	–
MINUS	681	–	(114)	–	–
MINUT	119	–	(827)	–	–
UNMLT	–	–	–	–	–
MONUT	0	(1)	(2)	–	–
MONUG	3 795	–	(12)	–	–
MONUL	2	–	(27)	–	–
MONUOR-MINUAR	922	–	(213)	–	–
FPNU	111 053	(3 299)	(13 765)	–	–
FORDEPRENU	2	(2 588)	(5)	–	–
MISNUS	5	–	(165)	(7)	–
ATNUSO-Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies	8 713	–	(4 722)	–	–
ATNUTO-MANUTO	26 655	–	(1 846)	–	–
GANUPT	5	–	(122)	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>230 083</b>	<b>(18 430)</b>	<b>(35 660)</b>	<b>(29)</b>	<b>–</b>
<b>Missions affichant un solde déficitaire</b>					
MINUGUA	144	–	–	–	(124)
MINURCA	35 538	(7 480)	–	–	(16 338)
ONUSOM	57 352	(15 490)	(70)	–	–
MANUH-MITNUH-MIPONUH	19 386	(114)	–	–	(7 366)

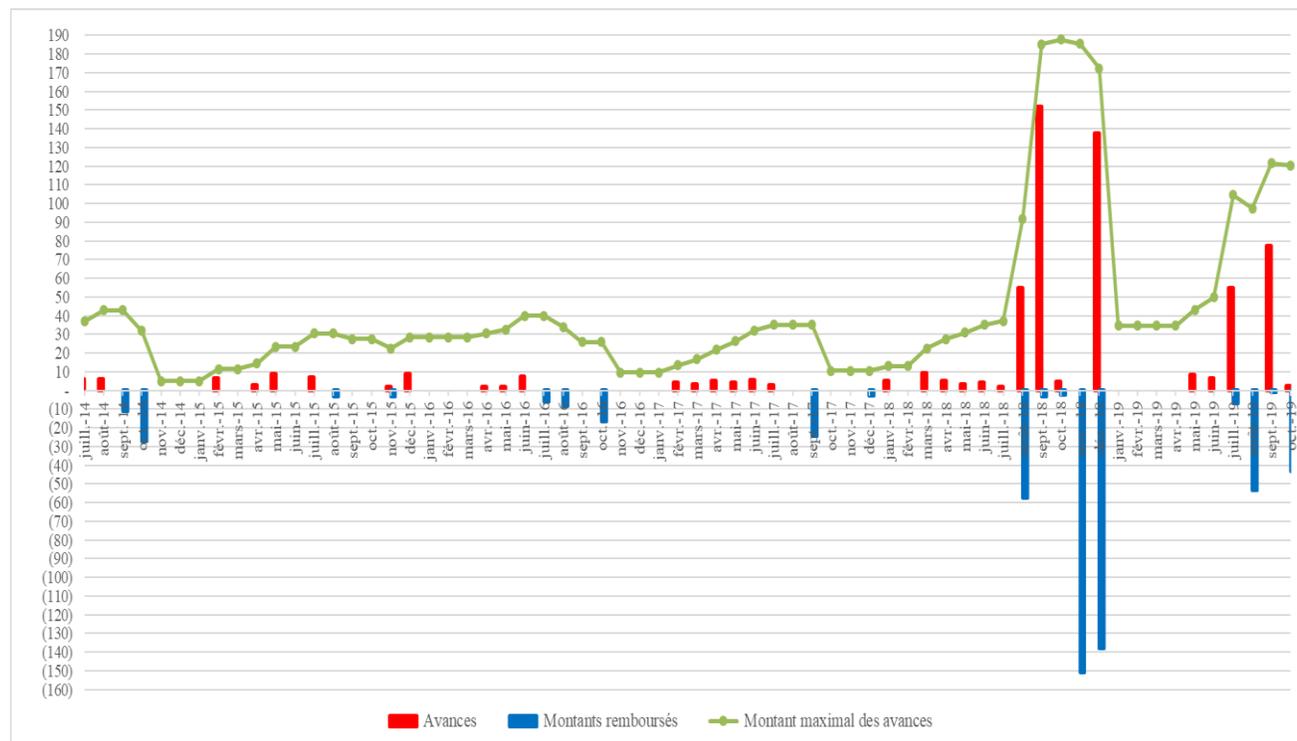
<i>Mission</i>	<i>Sommes dues à des États Membres</i>				
	<i>Contributions non réglées</i>	<i>Sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police</i>	<i>Montants pouvant être portés au crédit des États Membres</i>	<i>Trop-perçu</i>	<i>Autres éléments du passif<sup>a</sup></i>
APRONUC	39 996	(39 855)	(104)	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>152 416</b>	<b>(62 939)</b>	<b>(174)</b>	<b>–</b>	<b>(23 828)</b>
<b>Total</b>	<b>382 499</b>	<b>(81 369)</b>	<b>(35 834)</b>	<b>(29)</b>	<b>(23 828)</b>

<sup>a</sup> Les autres éléments du passif (23 828 000 dollars) comprennent les avances non remboursées à d'autres missions terminées (11 008 000 dollars) et au Fonds de réserve pour le maintien de la paix (12 820 000 dollars).

## Annexe II

## Avances prélevées sur les comptes de missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé (1<sup>er</sup> juillet 2014-31 octobre 2019)

(En millions de dollars des États-Unis)



## Annexe III

### Avances, montants remboursés et montants maximaux des avances prélevées sur les comptes de missions terminées (1<sup>er</sup> juillet 2014-31 octobre 2019)

(En millions de dollars des États-Unis)

**A. 1<sup>er</sup> juillet 2014-30 juin 2015**

	<i>Juillet 2014</i>	<i>Août 2014</i>	<i>Septembre 2014</i>	<i>Octobre 2014</i>	<i>Novembre 2014</i>	<i>Décembre 2014</i>	<i>Janvier 2015</i>	<i>Février 2015</i>	<i>Mars 2015</i>	<i>Avril 2015</i>	<i>Mai 2015</i>	<i>Juin 2015</i>
Avances	6,0	6,0	–	–	–	–	–	6,5	–	3,0	9,0	–
Montants remboursés	–	–	(11,0)	(27,0)	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde des avances	37,0	43,0	32,0	5,0	5,0	5,0	5,0	11,5	11,5	14,5	23,5	23,5
Montant maximal	37,0	43,0	43,0	32,0	5,0	5,0	5,0	11,5	11,5	14,5	23,5	23,5

**B. 1<sup>er</sup> juillet 2015-30 juin 2016**

	<i>Juillet 2015</i>	<i>Août 2015</i>	<i>Septembre 2015</i>	<i>Octobre 2015</i>	<i>Novembre 2015</i>	<i>Décembre 2015</i>	<i>Janvier 2016</i>	<i>Février 2016</i>	<i>Mars 2016</i>	<i>Avril 2016</i>	<i>Mai 2016</i>	<i>Juin 2016</i>
Avances	7,0	–	–	–	2,0	9,0	–	–	–	2,0	2,0	7,5
Montants remboursés	–	(3,0)	–	(7,0)	(3,0)	–	–	–	–	–	–	–
Solde des avances	30,5	27,5	27,5	20,5	19,5	28,5	28,5	28,5	28,5	30,5	32,5	40,0
Montant maximal	30,5	30,5	27,5	27,5	22,5	28,5	28,5	28,5	28,5	30,5	32,5	40,0

**C. 1<sup>er</sup> juillet 2016-30 juin 2017**

	<i>Juillet 2016</i>	<i>Août 2016</i>	<i>Septembre 2016</i>	<i>Octobre 2016</i>	<i>Novembre 2016</i>	<i>Décembre 2016</i>	<i>Janvier 2017</i>	<i>Février 2017</i>	<i>Mars 2017</i>	<i>Avril 2017</i>	<i>Mai 2017</i>	<i>Juin 2017</i>
Avances	–	–	–	–	–	–	–	4,0	3,2	5,2	4,4	5,8
Montants remboursés	(6,0)	(8,0)	–	(16,5)	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde des avances	34,0	26,0	26,0	9,5	9,5	9,5	9,5	13,5	16,7	21,9	26,3	32,1
Montant maximal	40,0	34,0	26,0	26,0	9,5	9,5	9,5	13,5	16,7	21,9	26,3	32,1

**D. 1<sup>er</sup> juillet 2017-30 juin 2018**

	<i>Juillet 2017</i>	<i>Août 2017</i>	<i>Septembre 2017</i>	<i>Octobre 2017</i>	<i>Novembre 2017</i>	<i>Décembre 2017</i>	<i>Janvier 2018</i>	<i>Février 2018</i>	<i>Mars 2018</i>	<i>Avril 2018</i>	<i>Mai 2018</i>	<i>Juin 2018</i>
Avances	3,0	–	–	–	–	–	5,0	–	9,4	5,1	3,5	4,0

	<i>Juillet 2017</i>	<i>Août 2017</i>	<i>Septembre 2017</i>	<i>Octobre 2017</i>	<i>Novembre 2017</i>	<i>Décembre 2017</i>	<i>Janvier 2018</i>	<i>Février 2018</i>	<i>Mars 2018</i>	<i>Avril 2018</i>	<i>Mai 2018</i>	<i>Juin 2018</i>
Montants remboursés	-	-	(24,5)	-	-	(2,5)	-	-	-	-	-	-
Solde des avances	35,1	35,1	10,6	10,6	10,6	8,1	13,1	13,1	22,5	27,6	31,1	35,1
Montant maximal	35,1	35,1	35,1	10,6	10,6	10,6	13,1	13,1	22,5	27,6	31,1	35,1

#### E. 1<sup>er</sup> juillet 2018-30 juin 2019

	<i>Juillet 2018</i>	<i>Août 2018</i>	<i>Septembre 2018</i>	<i>Octobre 2018</i>	<i>Novembre 2018</i>	<i>Décembre 2018</i>	<i>Janvier 2019</i>	<i>Février 2019</i>	<i>Mars 2019</i>	<i>Avril 2019</i>	<i>Mai 2019</i>	<i>Juin 2019</i>
Avances	2,0	54,7	151,7	4,5	-	137,7	-	-	-	-	8,5	6,6
Montants remboursés	-	(57,2)	(3,0)	(2,4)	(150,7)	(137,7)	-	-	-	-	-	-
Solde des avances	37,1	34,6	183,3	185,4	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	43,2	49,8
Montant maximal	37,1	91,8	185,3	187,8	185,4	172,4	34,7	34,7	34,7	34,7	43,2	49,8

#### F. 1<sup>er</sup> juillet 2019-31 octobre 2019

	<i>Juillet 2019</i>	<i>Août 2019</i>	<i>Septembre 2019</i>	<i>Octobre 2019</i>
Avances	54,7	-	77,5	2,5
Montants remboursés	(7,0)	(53,5)	(1,0)	(43,0)
Solde des avances	97,5	44,0	120,5	80,0
Montant maximal	104,5	97,5	121,5	120,5

## Annexe IV

**Missions dont le mandat est terminé ayant un déficit  
de trésorerie : sommes dues au 30 juin 2019 à des pays  
fournisseurs de contingents**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Lettres d'attribution</i>	<i>Total</i>
MINURCA	(7 477)	(3)	(7 480)
ONUSOM	(12 425)	(3 065)	(15 490)
MANUH-MITNUH-MIPONUH	–	(114)	(114)
APRONUC	(20 318)	(19 537)	(39 855)
<b>Total</b>	<b>(40 220)</b>	<b>(22 719)</b>	<b>(62 939)</b>